

FlexSanté vous permet de choisir exactement la protection dont vous avez besoin.

Que vous recherchiez surtout le remboursement des médicaments sur ordonnance, une garantie pour soins dentaires ou une combinaison des deux, l'un de nos régimes FlexSanté saura répondre à vos besoins et à ceux de votre famille. FlexSanté a été conçu en vue d'offrir souplesse et choix, ce qui vous permet de souscrire un régime et le niveau de garantie correspondant à vos besoins actuels et futurs de même qu'à votre style de vie et à votre budget.

FlexSanté offre trois régimes de base assortis de différents niveaux de garantie :

Médicaments Plus^{MC}

Un régime d'assurance-santé qui couvre les médicaments sur ordonnance de marque déposée ou génériques. (Choisissez *la formule de base* ou *la formule étendue*.)

Dentaire Plus^{MC}

Un régime de soins dentaires qui rembourse les frais engagés par vous et les membres de votre famille pour des nettoyages périodiques, des obturations, des examens de rappel et d'autres soins. (Choisissez *la formule de base* ou *la formule étendue*.)

Combinaison Plus^{MC}

Un régime d'assurance-santé complet qui combine les avantages de Médicaments Plus et Dentaire Plus. (Choisissez *la garantie initiale*, *la formule de base* ou *la formule étendue*.)



Si vous avez des questions,
veuillez nous appeler au
1 877 477-3303



FlexSanté est offert par la Financière Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers).

Les régimes sont garantis par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.

La garantie Eyewear Protector est souscrite auprès de The Spencer Health Network, Inc.

Le nom Financière Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de service et de commerce déposées réservées à l'usage de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et de ses affiliées, y compris la Société Financière Manuvie.

^{MC} Marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.

^{md/mc} Marques déposée/de commerce d' AIR MILES International Trading B.V., employées en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada, Inc. et la Financière Manuvie.

Lifeline^{MD} est une marque déposée de Lifeline Systems Inc.

Best Doctors est une marque de commerce enregistrée de Best Doctors, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays et utilisée sous licence.

© 2005 La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Tous droits réservés.

pour me protéger^{MC}

Santé Voyage

 Financière Manuvie

pour me protéger

FlexSanté^{MC}



Les régimes FlexSanté :

Vue d'ensemble

Un bref aperçu de la protection FlexSanté

 Financière Manuvie

Pourquoi est-il nécessaire de souscrire une assurance-santé individuelle?

Si vous faites partie des millions de Canadiens partiellement assurés par une assurance collective, vous êtes susceptible de devoir acquitter des frais de santé non remboursés par votre régime gouvernemental d'assurance-maladie.

Le financement des soins de santé est en constante réévaluation. Ainsi, à mesure que les gouvernements réduisent certains services et cessent d'en offrir d'autres, vous devez assumer de plus en plus de responsabilités financières. C'est donc vous qui devez payer pour des soins de santé courants ou imprévus.



Pourquoi FlexSanté?

Pour seulement quelques dollars par jour, FlexSanté, le régime d'assurance-santé individuelle de la Financière Manuvie, vous procure, à vous et votre famille, un ensemble unique de garanties formant une couverture complète dont vous ne sauriez vous passer.

FlexSanté comble les lacunes de votre régime provincial.

Beaucoup de frais médicaux courants, comme les honoraires du dentiste, les médicaments sur ordonnance, les lunettes, les frais d'hospitalisation en chambre à un ou à deux lits, et bien d'autres frais ne sont pas couverts par les régimes provinciaux. Et si votre employeur n'offre pas un régime collectif, vous devez aussi assumer ces frais. Le régime FlexSanté couvre ces frais, et bien plus encore. En souscrivant un régime FlexSanté, vous aurez l'esprit tranquille car vous saurez que votre assurance remboursera tant les frais engagés pour des soins courants que ceux d'un accident ou d'une maladie.

Les régimes de base vous protègent au quotidien, mais également en cas d'urgence.

Vos besoins courants sont ainsi couverts et vous n'avez plus à vous inquiéter en cas d'accident ou de maladie. Chaque régime de base comprend les garanties dont vous avez besoin pour bénéficier d'une assurance-santé complète. Ainsi, quel que soit le régime que vous choisissez, vous savez que FlexSanté vous sera utile tous les jours et en cas de difficultés d'ordre médical à court ou à long terme. Voici un aperçu de la couverture dont vous bénéficiez :

Soins de la vue[†]

Assurance-maladie complémentaire

Services de professionnels de la santé dûment autorisés, d'un psychologue et d'un physiothérapeute, services et soins infirmiers à domicile, soins dentaires à la suite d'un accident, et bien plus encore

Assurance-voyage*

Décès et mutilation par accident

Prestation aux survivants

[†] N'est pas offerte avec la garantie initiale Combinaison Plus.
* Non offerte aux personnes de 65 ans ou plus.

Personnalisez votre régime FlexSanté.

Les régimes FlexSanté se distinguent par leur souplesse. Personnalisez votre régime à l'aide d'ajouts afin de bénéficier d'une couverture encore plus généreuse à l'égard de certains aspects que vous considérez comme importants. Vous pouvez aussi élaborer votre propre régime à partir de nos garanties autonomes.

Si vous êtes travailleur autonome ou que vous êtes propriétaire d'une petite entreprise, votre régime FlexSanté pourrait virtuellement se payer de lui-même!

En effet, il est souvent possible de déduire les primes de la protection d'assurance-santé individuelle de son revenu annuel. Si vous tenez compte des économies d'impôt potentielles, votre régime FlexSanté peut effectivement se payer de lui-même.

* L'exemple est fourni uniquement à titre informatif et il ne doit pas être interprété comme étant représentatif de toutes les situations. Les économies réalisées dépendront du contrat souscrit et des frais engagés. Votre contrat fournit toutes les précisions sur votre protection; nous vous suggérons également de consulter votre conseiller financier.

Ajouts

Composantes pouvant être greffées à votre régime Médicaments Plus, Dentaire Plus ou Combinaison Plus.

Soins de la vue
(formule étendue[†])

Assurance-maladie complémentaire
(formule étendue)

Hospitalisation
(formule de base)

Hospitalisation
(formule étendue)

Prestation en espèces en cas d'hospitalisation

Service Répondeur individuel Lifeline^{MD}

Couverture accrue en cas de maladie ou accident grave

Décès et mutilation par accident
(formule étendue)

Assurance-voyage*[†]
– 8 jours de couverture supplémentaire

Assurance-voyage*[†]
– 21 jours de couverture supplémentaire

[†] N'est pas offerte avec la garantie initiale Combinaison Plus.
* Non offerte aux personnes de 65 ans ou plus.

Pour plus d'information sur les garanties des régimes de base FlexSanté, les ajouts, les garanties autonomes et l'admissibilité, veuillez consulter le Guide complet des régimes et garanties FlexSanté.

Voici comment :

Prime annuelle FlexSanté : 1 100 \$

Déduction d'impôt en tenant compte d'un taux marginal de 40 % : – 440 \$

Coût net total : 660 \$

Économies réalisées pendant l'année (remboursements par FlexSanté)

Médicaments sur ordonnance : – 140 \$

Soins dentaires : – 210 \$

Lentilles de contact : – 100 \$

Chiropraticien, massothérapeute : – 210 \$

Total des frais : – 660 \$

Vos frais : 0 \$*

Garanties autonomes

Pour élaborer un régime unique sans régime de base.

Assurance-maladie complémentaire
(formule de base)

Assurance-maladie complémentaire
(formule étendue)

Hospitalisation
(formule de base)

Hospitalisation
(formule étendue)

Prestation en espèces en cas d'hospitalisation

Service Répondeur individuel Lifeline^{MD}

Couverture accrue en cas de maladie ou accident grave

Avec FlexSanté, vous savez que votre demande sera traitée rapidement.

Dans la plupart des cas, les demandes de remboursement des médicaments sur ordonnance sont traitées immédiatement par notre système de paiement électronique. Il en va de même pour de nombreuses demandes de règlement portant sur des soins dentaires, car de plus en plus de dentistes utilisent des solutions électroniques. Toutes les autres demandes sont traitées sans délai dès leur réception par la Financière Manuvie.



Vous avez 65 ans ou plus? FlexSanté offre des prestations accrues pour répondre à vos besoins en soins de santé.

Si vous êtes âgé de 65 ans ou plus, vous avez sans doute certaines priorités en matière de soins de santé. C'est pourquoi les prestations FlexSanté couvrent les aspects auxquels vous accordez le plus d'importance.

Votre assurance-santé est importante pour vous. Vous pouvez compter sur la Financière Manuvie.

Le Canada n'avait pas encore célébré ses 20 ans d'existence lorsque, le 23 juin 1887, La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Financière Manuvie) était incorporée. Sir John A. Macdonald, le premier ministre du Canada, a été élu président de la compagnie.

La Financière Manuvie est aujourd'hui un groupe canadien et chef de file des services financiers qui

exerce ses activités à l'échelle mondiale dans 19 pays et territoires. Avec une solide présence nationale, grâce aux bureaux situés dans la plupart des villes importantes du pays, il vous est donc facile de faire affaire avec nous, où que vous soyez.

La Financière Manuvie est une société financière stable et solide; pour plus d'information sur la Financière Manuvie, vous pouvez consulter notre site au www.manuvie.com.

La Financière Manuvie jouit de la confiance des Canadiens et de leur famille depuis plus de 110 ans. Nous espérons gagner et conserver la vôtre.

Tout est pour ainsi dire couvert!

Nous espérons que cet aperçu vous a permis de comprendre pourquoi il est important d'être protégé par une assurance-santé individuelle et comment le régime FlexSanté peut répondre à vos besoins.

Le Guide complet FlexSanté de votre province contient tous les renseignements sur les régimes FlexSanté et de leurs garanties étendues.

Souscrire une police FlexSanté : rien de plus facile!

Élaborer un régime FlexSanté est aussi simple que de faire une demande d'assurance. Il vous suffit de :

Choisir un régime de base et le niveau de garantie :

Médicaments Plus
(formule de base ou formule étendue)
Dentaire Plus
(formule de base ou formule étendue)
Combinaison Plus
(garantie initiale, formule de base ou formule étendue)

Personnaliser à l'aide des Ajouts

Ou Choisir une ou plusieurs Garanties autonomes non greffées à un régime de base,

Puis Calculer votre prime mensuelle

Et Compléter la proposition d'assurance FlexSanté ci-jointe et la poster à la Financière Manuvie dans l'enveloppe affranchie prévue à cet effet **ou présenter votre demande d'assurance en ligne** à l'adresse www.pourmeprotoger.com.